

Politique d'engagement actionnarial et institutionnel

Année 2017



Signatory of:



SOMMAIRE

L'engagement au cœur des missions de l'Ircantec	3
Un investisseur responsable de long terme	3
L'inscription dans un cadre de référence global	3
L'organisation de la politique ISR du régime	4
Soutenir l'émergence d'une économie viable et durable	5
Les droits de l'Homme en entreprise	5
a transition énergétique et écologique	5
La responsabilité fiscale des entreprises	6
Dialoguer, coopérer, contribuer	7
Développer un dialogue qualitatif avec les entreprises	7
Renforcer la coopération avec les pairs investisseurs	7
Faire évoluer les pratiques et les méthodologies	7

L'engagement au cœur des missions de l'Ircantec

L'Ircantec est un régime de retraite par répartition, assurant la couverture vieillesse complémentaire des agents contractuels de droit public, des agents recrutés au moyen d'un contrat aidé par une personne morale de droit public, des agents titulaires à temps non complet qui ne relèvent pas de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), des agents titulaires sans droit à pension (ceux quittant leur emploi sans remplir les conditions requises pour bénéficier d'une pension du régime spécial auprès duquel ils étaient affiliés), des membres du gouvernement, des praticiens hospitaliers, des élus locaux, ainsi que des apprentis du secteur public non industriel et commercial.

Un investisseur responsable de long terme

En tant qu'investisseur institutionnel, l'Ircantec adopte une vision à long terme dans la gestion de ses réserves et porte ainsi la responsabilité d'agir au mieux des intérêts présents et futurs de ses bénéficiaires. La politique d'investissement se structure ainsi autour de ces valeurs de solidarité et d'équité intergénérationnelle, en recherchant dans les placements effectués non seulement l'optimisation des capitaux financiers garantissant le versement des retraites des pensionnés actuels et futurs, mais également la préservation des capitaux environnementaux et sociaux participant au progrès social et au développement d'une économie durable. Le Conseil d'administration de l'Ircantec a engagé depuis 2009 une démarche d'investisseur responsable, déclinée en deux lignes opérationnelles : mettre ses réserves au service d'une économie qui préserve le capital naturel et humain d'aujourd'hui et de demain, et prendre en compte les critères Environnementaux. Sociaux et de bonne Gouvernance (dits critères ESG) sur l'ensemble des types de placements et des classes d'actifs.

L'inscription dans un cadre de référence global

L'Ircantec cultive ses valeurs et son approche responsable auprès d'organismes œuvrant au développement durable et à la responsabilité sociétale. Il s'agit notamment des organisations et programmes issus du système des Nations-Unies dont:

- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, qui reconnait les droits fondamentaux des travailleurs : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ; élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; abolition effective du travail des enfants ; élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs (ODD) qui permettent à l'ensemble des Etats, entreprises, et organisations de la société civile de suivre un agenda commun. Le Pacte Mondial propose en complément une plateforme d'engagements et d'actions collectives pour que les entreprises de tous secteurs d'activité, notamment financier, progressent dans leur démarche

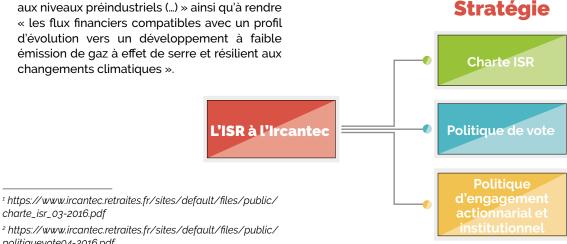
de responsabilité sociétale et répondent efficacement aux objectifs de développement durable.

- Les Principes de l'Investissement Responsable (PRI), qui sont portés par le Pacte Mondial, l'initiative financière du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), ainsi qu'un réseau d'investisseurs qui se portent signataires de ces principes. L'Ircantec est membre, depuis 2015, du Montréal Pledge, émanation des PRI, qui engage les investisseurs à mesurer et publier annuellement l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.
- L'Accord de Paris sur le climat signé en 2015, à l'occasion de la 21e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques, qui enjoint dans son Article 2 les pays signataires à « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous des 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels (...) » ainsi qu'à rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Le régime s'inscrit également dans le cadre des travaux et initiatives d'autres organismes, tels que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) qui promeut les politiques d'amélioration du bien-être économique et social, et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui produit la norme 26 000 relative à la responsabilité sociétale des organisations.

L'organisation de la politique ISR du régime

La politique ISR du régime est organisée autour d'une Charte ISR, définie en 20131, et d'une Politique de Vote² datant de 2014. Le développement d'une politique d'engagement s'inscrit dans la continuité de ces documents-cadres, et doit permettre de renforcer le dialogue avec les entreprises, la coopération avec les pairs investisseurs, et la contribution aux avancées méthodologiques et aux réflexions de Place.



charte_isr_03-2016.pdf

politiquevote04-2016.pdf

Soutenir l'émergence d'une économie viable et durable

La démarche ISR de l'Ircantec se veut simple, progressive et pragmatique. La vision de l'engagement se construit de la même façon, en s'organisant autour de trois problématiques majeures auxquelles font face les entreprises et la société :

- Comment prévenir, et le cas échéant atténuer, les atteintes aux droits de l'Homme relevant du périmètre de l'entreprise ?
- Comment favoriser la transition énergétique et écologique ?
- Comment appréhender et développer la responsabilité fiscale de l'entreprise ?

Les droits de l'Homme en entreprise

La globalisation des marchés a fait émerger des entreprises ayant des impacts considérables sur la prévention et la gestion des atteintes aux droits de l'Homme (naturels et civils). Bien que les États portent historiquement la responsabilité de la protection de ces droits, les entreprises voient le rôle et leurs responsabilités évoluer dans leur sphère d'influence.

La gestion des droits de l'Homme par les entreprises est abordée autour des droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par l'OIT: liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. L'Ircantec se joint au consensus « Protéger, Respecter, et Réparer » dans la conduite de son engagement.

La transition énergétique et écologique

La transition énergétique et écologique est un projet global de société. C'est « aller vers un modèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre (pour les hommes et leur environnement) les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en ressources naturelles. en énergie et en carbone »3. Le développement d'un tel modèle est lié à la réunion de deux horizons : assurer la soutenabilité écologique de nos écosystèmes, et développer une économie de croissance créatrice d'emplois et de revenus sur le temps long. S'impliquer en tant qu'investisseur, c'est accompagner les entreprises et l'ensemble de la chaîne d'investissement à prendre en compte ces considérations dans la conception de leurs produits et de leurs services.

³ La transition énergétique : de quoi s'agit-il ? 24 janvier 2013 Alain Grandjean

La responsabilité fiscale des entreprises

L'Ircantec s'engage notamment sur les enjeux de responsabilité fiscale, qui permettent aux entreprises de se conformer aux attentes légales et morales des collectivités et des États où elles résident et sont implantées. Il s'agit d'un sujet clé pour les investisseurs institutionnels, qui s'emploient à soutenir le travail de transparence des comptes, dans un environnement où les entreprises doivent arbitrer selon des stratégies et des incitations fiscales différentes d'un pays à l'autre. L'objectif de cet axe d'engagement est de promouvoir la fiscalisation de la création de valeur au sein du pays où celle-ci est effectivement

réalisée, afin que l'entreprise contribue au budget de la collectivité et de l'État sur lesquels se situent ces activités. Par son action, l'Ircantec souhaite également encourager l'équité fiscale entre les pays.

Le régime s'implique dans des actions de mobilisation, de plaidoyer et de dialogue sur ces questions, en collaboration avec les pairs investisseurs ou réseaux spécialisés, et au sein de plateformes transnationales dédiées.



Dialoguer, coopérer, contribuer

L'Ircantec suit une politique d'engagement souple et ouverte, ce qui lui permet de s'investir à différents niveaux, en tant qu'initiateur ou en support d'actions collectives. On peut regrouper les activités d'engagement du régime au sein de trois grandes modes d'actions.

Développer un dialogue qualitatif avec les entreprises

Dans la mesure où certaines entreprises font face à des controverses environnementales, sociales, ou de gouvernance, les investisseurs dont l'Ircantec peuvent décider d'engager un dialogue qualitatif avec les équipes de management pour que l'entreprise s'aligne sur les bonnes pratiques du secteur. Ce dialogue peut prendre effet à l'occasion d'une controverse ponctuelle ou s'inscrire dans le cadre naturel du développement des activités d'une entreprise. Il peut ne concerner qu'une société qui est spécialement affectée par un suiet retenant l'attention des investisseurs. ou s'adresser à tout un secteur industriel. Ce travail d'accompagnement des compagnies (« stewardship ») se fait en articulation avec d'autres acteurs, dont les sociétés de gestion et les investisseurs institutionnels français et internationaux.

Renforcer la coopération avec les pairs investisseurs

La collaboration entre les investisseurs est essentielle pour confronter les visions et les expériences de chacun et étendre la portée et les bonnes pratiques de l'investissement responsable. Dans cette optique, l'Ircantec valorise la participation à des partenariats d'investisseurs, en tant que chef de file pour certaines initiatives ou en support d'actions déjà existantes. Le régime est membre de plusieurs organisations nationales et internationales allant dans ce sens, développant ainsi ses engagements au sein des coopérations de place.

Faire évoluer les pratiques et les méthodologies

Les pratiques d'engagement institutionnel évoluent et se diversifient, chaque acteur possédant son propre agenda d'action, ses thématiques de préférence, et s'impliquant différemment en fonction de ses intentions et de ses objectifs. Cette diversité est bénéfique pour pouvoir traiter de l'ensemble des sujets ESG et s'adresser à tous les acteurs, mais elle doit s'inscrire dans un cadre de standardisation permettant la promotion des bonnes pratiques et des méthodologies les plus adéquates. L'Ircantec participe au déploiement de ces standards et incite à leur adoption, en appuyant la recherchedéveloppement autour de ces outils ainsi qu'en sensibilisant les parties prenantes autour de leur utilisation. L'Ircantec s'attache également à rendre compte de ses actions et des meilleures pratiques auprès de ses parties prenantes.

www.ircantec.retraites.fr







